



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Visite médicale à domicile - revalorisation

Question écrite n° 30521

Texte de la question

Mme Valérie Beauvais attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des associations Sos Médecins sur le territoire et leur implication dans la lutte contre le covid-19. Ces médecins, présents 24 heures sur 24 et 365 jours par an, ont su s'adapter à la situation en réorganisant leur front de garde et en mettant en place un système de téléconsultation, voire de consultation téléphonique, en l'absence d'infrastructure numérique. Pour autant, ils ont, malgré les risques encourus, continué à faire des visites à domicile auprès des plus fragiles. Ces visites à domicile sont irremplaçables pour les patients qui ne peuvent se déplacer car elles permettent de réaliser un examen optimisé surtout dans le contexte covid-19. En effet, outre la mesure de saturation en oxygène, il y a une auscultation pulmonaire, un électrocardiogramme ou une échographie, une glycémie capillaire. Ces examens complémentaires sont importants et permettent souvent de laisser le patient à domicile et de ne pas surcharger les urgences. Dans ces circonstances, les médecins de Sos Médecins demandent une juste revalorisation de la visite à domicile dès lors qu'une majoration des visites en Ehpad vient d'être mise en place. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement pour mettre fin à cette injustice tarifaire qui pourrait conduire à un désengagement des médecins de terrain, indispensables au bon fonctionnement de la médecine de ville.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Beauvais](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30521

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [23 juin 2020](#), page 4340

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)